

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Loi-sur-la-concentration-de-l-audiovisuel-en-Argentine-une-polemique-entretenue>

Loi sur la concentration de l'audiovisuel en Argentine, une polémique entretenue

- Empire et Résistance - Bataille pour l'information - Guerre des médias -

Date de mise en ligne : jeudi 29 novembre 2012

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Royaume-Uni... et l'expérience montre que les procédures d'appel d'offres sont décisives pour assurer une réelle pluralité. Mais paradoxalement en Argentine, ceux qui refusent de se mettre en conformité, et qui sont en position dominante, estiment qu'on veut brider la liberté d'expression. N'est-ce pas pourtant la situation monopolistique qui bride la liberté d'expression ?

Le *Groupe Clarin* a décidé, semble-t-il, depuis le début de faire de l'obstruction, criant à l'injustice au déni de liberté... tournant la question en débat politique, et s'en est même pris à des journalistes d'autres médias - avant de faire machine arrière - qui avaient fait état de sa volonté de ne pas se mettre en conformité. La Cour Suprême argentine saisie par le dit *Groupe Clarin* a du confirmer, le 27 novembre dernier, que la date d'entrée en vigueur de la loi était bien le 7 décembre.

Le responsable de l'Afcsa (*Autoridad Federal de Servicios de Comunicación Audiovisual*) Martín Sabbatella, a présenté il y a quelques semaines la liste des médias audiovisuels qui actuellement détiennent plus de licences ou de parts de marché que ne l'autorise la dite nouvelle Loi.

Les autres groupes touchés par la nouvelle réglementation, *Grupo Uno*, *Cadena Tres*, *Telefe* et *Grupo Prisa*, ont commencé à élaborer leur plan de désengagement, et discutent avec l'organisme de régulation. *Clarín* pour le moment campe sur ses positions, qui sont aujourd'hui très « dominantes ».

A titre d'exemple, le *Groupe Clarin* couvre 41,88 % de la population sur les radios AM-FM et 38,78% sur la TV « ouverte », avec 25 fréquences. Il couvre 58,61% du marché de TV par câble avec 237 fréquences. Le *Groupe Unos* couvre 37,6% en radio AM-FM et 37,5 % sur la télévision « ouverte » et possède 28 licences. Sur la TV par câble il possède 49 licences. Le groupe *Cadena Tres* couvre 40,92 % avec la radio AM-FM ; le *Groupe Prisa* pour sa part 42,94% .

Le *Groupe Telefe* couvre 45,5% sur la TV « ouverte ». Ce sera aussi l'occasion de remettre à plat les licences dont plusieurs sont utilisées de façon illégales.

En réattribuant les fréquences après appel d'offres, il s'agit aussi de réactiver au marché audiovisuel régional, en tenant compte des acteurs communautaires. Les opérateurs ont donc jusqu'au 7 décembre pour présenter un plan volontaire de désengagement de fréquences à l'organisme régulateur, et un an au total pour se désengager (art 161).

Pour le dirigeant de l'organisme régulateur, la loi est pour tous, elle permet de garantir pluralité, diversité démocratisation de la parole en évitant une trop grande concentration des médias. Si un groupe doit remettre sur le marché 5 fréquences sur les quinze qu'il détient, on prendra en considération aussi celles qui ont moins de valeur afin de limiter le préjudice économique pour les groupes concernés a-t-on fait savoir du côté de l'organisme régulateur.

Estelle Leroy-Debiasi pour El Correo

[El Correo](#), 29 novembre 2012

[\[Contrat Creative Commons\]](#)

Cette création par <http://www.elcorreo.eu.org> est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#).